Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 90 (1964)

Heft: 3: Urbanisme genevois

Artikel: La nouvelle aérogare de Genève-Cointrin

Autor: Ellenberger, J.-M.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-66968

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

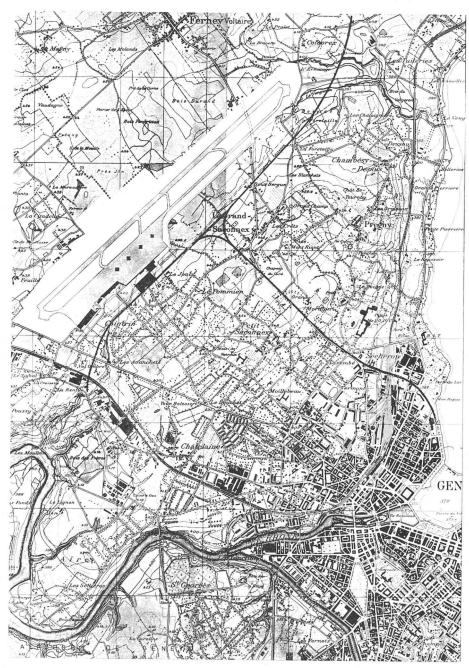
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La nouvelle aérogare de Genève-Cointrin 1

par J.-M. ELLENBERGER, arch. SIA



La nouvelle aérogare de Genève-Cointrin. Plan de situation.

Il peut sembler étrange que dix ans après l'inauguration des bâtiments actuels de l'aérogare, la décision ait été prise de construire ailleurs un nouvel ensemble. La réponse est simple : si le bâtiment ancien pouvait, à la rigueur, s'agrandir, l'aire de stationnement, elle, était inéluctablement trop petite. Ainsi c'est bien la fonction qui a été prépondérante dans le choix d'une nouvelle solution. Il fallait que les bâtiments soient assez éloignés de la piste pour permettre une aire de stationnement suffisante. D'autre part, en reconstruisant plus au nord,

on se trouvait plus près du centre de la piste d'atterrissage récemment allongée de quatre kilomètres.

La décision fut prise de ne modifier qu'à peine le bâtiment actuel et d'en faire l'aérogare de fret. Excellente idée qui permit d'utiliser au mieux la structure existante et d'avoir toute la liberté possible quant au nouveau bloc passagers. Ceux qui, aujourd'hui, doivent à tout prix modifier d'anciennes constructions, savent les difficultés qu'ils rencontrent. Nous sommes placés, heureusement, dans le cas de construire un nouveau bâtiment et nous félicitons les autorités genevoises et fédérales d'avoir eu le courage d'éclaircir la situation.

Comme c'est l'aire de stationnement qui a été à l'origine de la remise en question du programme de l'aérogare, nous parlerons d'abord du mouvement des avions et de l'importance du rapport avions-passagers. A ce sujet, nous rappelons que les aérogares vieillissent avant même d'être terminées et si nous avons quelques théories modernes aujourd'hui, nous savons bien que demain elles seront caduques. Ainsi, nous sommes à l'aise pour critiquer le système des «Finger» perpendiculaires au front du bâtiment et s'avançant vers la piste, empêchant tout mouvement logique des avions à réaction. Nous critiquons encore plus vivement le système qui consiste à aller chercher les passagers au moyen de bus, d'encombrer ainsi l'aire de stationnement et d'empêcher toute

fluidité au système d'évacuation des passagers, obligés, les pauvres, d'attendre que le dernier de leurs compagnons de voyage ait atteint le car avant que celui-ci amène, en bloc, aux services de douane et de police, cent ou deux cents aéronautes excédés. Il faut permettre aux voyageurs de quitter l'avion comme ils quittent un train, sans les retenir, sans en faire l'objet de dangers pour le trafic, sans les exposer aux intempéries.

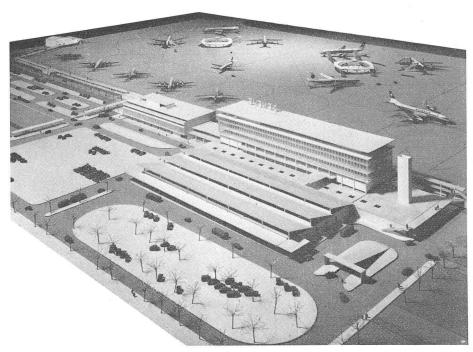
Ainsi, nous arrivons à la partie du projet la plus importante pour nous, la création de quatre aérogares satellites au large des bâtiments frontaux. Ces « satellites » résolvent les problèmes les plus aigus posés par

¹ Les architectes mandatés par l'Etat sont MM. Camoletti et Ellenberger, arch. SIA.

la circulation des avions et celle des passagers. Capables, chacun, de recevoir quatre à six appareils libres de leur mouvement, d'amener ou d'emmener six à huit cents passagers circulant sous l'aire de stationnement, de permettre à ces passagers d'attendre en toute sécurité le moment du départ, de leur donner toutes les possibilités de transit et de communication avec le bâtiment principal, au moyen de tunnels munis de tapis roulants; il semble bien qu'il s'agisse là d'une solution rationnelle.

Le bâtiment frontal, évidemment, permet, lui aussi, la communication avec une quinzaine d'appareils moins importants que ceux abordant aux satellites.

Disons quelques mots sur les rapports entre l'aérogare et le



La nouvelle aérogare de Genève-Cointrin. Vue du côté ville. A l'arrière-plan : deux satellites.



La nouvelle aérogare de Genève-Cointrin. Vue du côté piste. A l'avant-plan : un satellite.

pays, sur l'urbanisme et les liaisons qui permettront aux passagers d'atteindre rapidement la voie des airs. Tout peut être résumé simplement: l'autoroute de Suisse traverse (en sous-sol) la place de l'aérogare et est reliée à celle-ci par des bretelles ad hoc, une gare de chemin de fer à rebroussement est prévue afin d'avoir la liaison ferroviaire avec les principales villes de l'ouest de la Suisse et de la Savoie, l'accès à Genève étant pratiquement le même que celui que nous avons maintenant, le centre de la ville se trouvant à cinq kilomètres de l'aérogare. Un parking important est prévu autour des bâtiments, parking très « différencié », permettant de résoudre, pour l'instant, le problème chaque jour plus impératif du logement des véhicules à moteurs. Une

station de trolleybus reliera l'aérogare à Genève.

Quant aux solutions que nous avons proposées pour le système constructif, nous n'en dirons que peu de chose. Une trame carrée de 7,20 m par 7,20 m a servi de base à tout le régime porteur. Une structure de béton armé supporte tous les bâtiments hauts, la place et la gare. Une structure de métal recouvre la grande halle de départ. Les «satellites» sont en métal.

Un problème toujours important, celui des visiteurs, n'ayant rien à voir avec les voyageurs, a retenu aussi

notre attention: à l'encontre de certaines théories, essentiellement économiques, qui proposent que l'on mélange le plus longtemps possible visiteurs, accompagnants et voyageurs, nous avons pensé qu'il fallait, au contraire, faire une sévère discrimination et retenir, dès la halle de départ, le flot des non-voyageurs. Pour eux, il est prévu un restaurant nettement séparé du bâtiment principal et une galerie courant sur tout le front de l'aire de stationnement, c'est-à-dire sur huit cents mètres, ce qui permet, sans perturber le trafic, de satisfaire aux légitimes besoins de curiosité de la population.

Une caractéristique du projet de Genève est la présence d'un organisme, en quelque sorte autonome, qui est l'aérogare française. En accord avec nos voisins, nous avons créé, pour eux, une tête de ligne exterritorialisée, permettant aux habitants de l'Ain et de la Savoie d'éviter une douane inutile et facilitant, pour les passagers non français (Genève-Paris ou Genève-Nice) en les groupant, les formalités policières et douanières. Le fonctionnement de cette aérogare est semblable à celui des bâtiments principaux : arrivée au sous-sol, départ à l'étage (pour ceux qui quittent ou arrivent en France) et, pour les Français, halle de plain-pied sans le moindre obstacle, permettant ainsi un accès très simple aux avions. Nous commençons, aujourd'hui, le chantier de l'aérogare de Genève avec enthousiasme. Les plans actuels sont le résultat dessiné de la collaboration d'un collège de spécialistes, dont nous n'avons fait que résumer les idées en les «architecturant», sachant très bien que notre rôle est essentiellement celui d'un coordinateur.

La synthèse que nous proposons, sans être parfaite, représente au mieux l'équilibre des données actuelles du problème.

Cité satellite de Meyrin

par Louis PAYOT, arch. EPF-SIA

Premier bilan

Il est parfois des hasards qui nous donnent à penser que souvent les urbanistes proposent et l'homme dispose.

Meyrin fut une commune longtemps paisible et typiquement agricole. Rien ne semblait la prédisposer à un développement assez exceptionnel. Dès l'après-guerre pourtant, deux faits importants, l'agrandissement de l'aéroport international et la création du complexe du Centre européen des recherches nucléaires (CERN) allaient absorber une partie non négligeable du territoire.

Par compensation, plutôt que d'agrandir la zone d'expansion du village, les autorités cantonales, vu les sacrifices consentis, projetèrent une cité nouvelle à créer de toutes pièces. L'Etat et son service d'urbanisme, bien que ne possédant aucune des parcelles dans la zone envisagée, délimita sur des terrains agricoles et de villas une aire d'expansion urbaine. L'expérience était hasardeuse ; il fallait y croire.

La qualité des terres arables n'étant pas spécialement bonne, les agriculteurs propriétaires furent sensibles au prix maximum, fixé alors à 14 fr. le m². La loi de l'offre et de la demande joua et, sans que de grandes investigations soient entreprises, une ville naissait.

Avec quelques années de recul, on peut se demander s'il fallait blâmer les promoteurs et les réalisateurs se lançant dans une aventure qui eût pu tourner court. Les pouvoirs publics, par manque de foi peut-être mais surtout faute d'un équipement administratif assez étoffé, n'avaient pas pu préparer l'opération dans son détail.

Ne minimisons cependant pas le travail effectué. Un plan masse était établi, ayant force de loi, fixant les idées générales mais, pour l'équipement, les voiries et réseaux divers, tout était à faire. Cet article, loin d'être une critique, aura atteint son but s'il peut attirer l'attention de tous les milieux techniques sur le sérieux et l'importance des études préalables. Une ville de 18 000 habitants à créer entièrement coûte environ 367 millions de francs.

Dépenses	$\mathbf{Fr.}$
Terrain: 800 000 m² à 20 fr. le m², prix moyen	16 000 000
ration)	4 000 000
Routes: 6,5 km Eau, gaz, électricité	6 000 000 12 000 000
cordement depuis la ville. b) Electricité: pour le réseau, mais sans le renforcement extérieur au dit.	
Téléphone : Câbles	1.000 000
et câbles de liaison au dit	2 000 000
Cinq groupes scolaires	30 000 000
Un stade	2 000 000
Immeubles résidentiels, à 125 fr. le m ³	270 000 000
Lieux de culte . '	4 000 000
Bâtiments publics	5 000 000
Bâtiments publics	15 000 000
	367 000 000
Apports	
Taxe d'équipement	13 000 000
Dépenses à investir pour un habitant	
en admettant un taux d'occupation de 1 habitant par pièce :	
Fr. $367\ 000\ 000\ =$	Fr. 20 400

A l'heure de la recherche opérationnelle et du calculateur électronique, l'empirisme devrait être banni. Il n'est pas dans mes propos de subordonner l'impulsion créatrice à la logique sèche, mais le contrôle de l'une par l'autre paraît indispensable. A l'échelon cantonal, si ce n'est pas communal déjà, des mises au point du plan devraient être prescrites, des enquêtes établies sur les besoins déterminant les programmes. Toutes ces investigations sont de longue durée et demandent des spécialistes avertis, car des extrapoliations avec des

18 000 hab